

Une nouvelle assurance complémentaire en 6 étapes

Délais, prestations et examen de santé: comment réussir le changement d'assurance complémentaire?

1. Vérifier le délai de résiliation

Vérifiez le délai de résiliation de votre assurance actuelle. Souvent, une résiliation au 31 décembre est possible moyennant un délai de résiliation de trois mois, mais les délais et la durée du contrat peuvent varier.

2. Comparer les prestations et les primes

Comparez les prestations et les prix de plusieurs assurances complémentaires. Réfléchissez à ce qui est important pour vous: souhaitez-vous uniquement couvrir les lacunes de l'assurance de base ou souhaitez-vous également des contributions aux abonnements de fitness, aux massages, à la contraception, aux lunettes et lentilles, etc.? Utilisez pour cela le calculateur de primes sur atupri.ch.

3. Faire une proposition pour la nouvelle assurance

Lorsque vous avez trouvé une nouvelle assurance complémentaire, vous pouvez déposer une proposition d'admission, par exemple directement en ligne par le biais du calculateur de primes sur atupri.ch.

4. Passer un examen de santé

De nombreuses assurances complémentaires exigent un examen de santé. Remplissez soigneusement le questionnaire. Contrairement à l'assurance de base, il n'existe en Suisse aucune obligation d'assurance pour les assurances complémentaires. La caisse-maladie est par conséquent en droit de refuser votre proposition.

5. Attendre la confirmation

Attendez impérativement la confirmation de votre nouvelle assurance complémentaire avant de résilier l'ancienne, afin de ne pas vous retrouver sans protection!

6. Résilier l'ancienne assurance complémentaire

Dès que vous aurez reçu la confirmation de la nouvelle assurance complémentaire, vous pourrez résilier l'ancienne. Veuillez tenir compte du délai de résiliation en vigueur.

